

2013/5317 - Palais de Bondy - Réfection des verrières et amélioration de l'accessibilité, 18-20 quai de Bondy à Lyon 5e - Opération n° 05021 551 - Lancement des travaux et adaptation des crédits par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1 - programme n° 20005 (Direction de la Construction) (BMO du 25/03/2013, p. 0711)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de travaux au Palais de Bondy dans le secteur inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Il s'agit de lancement de travaux à hauteur de 4,5 millions d'euros sous maîtrise d'œuvre de l'architecte Olivier Naviglio. Ces programmes de travaux portent sur le remplacement des verrières au dessus du salon de l'exposition, de l'accessibilité du bâtiment avec un ascenseur qui va permettre de desservir tout à la fois le théâtre Guignol, la salle Molière et les salons d'expositions et également des sanitaires accessibles aux handicapés.

Voilà pour l'ensemble de ces travaux, Monsieur le Maire.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais intervenir sur les deux rapports relatifs aux travaux du Palais de Bondy et ceux du Temple du Change.

Ces deux bâtiments, connus de tous les Lyonnais et qui sont des emblèmes de notre patrimoine historique vont bénéficier de travaux de grande ampleur permettant ainsi à ces édifices, de conserver leur qualité architecturale et esthétique, ils vont aussi permettre au Palais de Bondy, comme l'a dit Mme Gay, de bénéficier d'une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ces travaux représentent un investissement de près de 7 M€, si on ajoute les travaux de Bondy et ceux du Change, qu'il faut replacer dans un ensemble d'investissements majeurs réalisés ces dernières années par la Ville de Lyon pour la valorisation de notre patrimoine historique.

Je citerai ainsi :

- le musée de Gadagne, chantier initié, Monsieur le Maire, par votre prédécesseur M. Raymond Barre ;

- les façades de la mairie du Vieux Lyon, projet cher à Mme le Maire du 5^e, Alexandrine Pesson ;

- l'éclairage de la façade du Palais de Justice ;

la mise en lumière du lycée Saint-Just ;

- les travaux de rénovation de la Basilique de Fourvière, menés par la Fondation de Fourvière mais avec un soutien financier important de la Ville de Lyon et du Conseil général du Rhône ;

- et pour terminer cette belle liste, je parlerai de l'esplanade du Palais de Justice dont le chantier est en cours et qui constitue une des réalisations majeures du projet Rives de Saône.

L'ensemble de ces projets patrimoniaux, représentent donc un investissement de plus de 15 M€ avec également la participation du Grand Lyon et vous l'aurez compris, la liste est loin d'être exhaustive. Je me suis en effet cantonné à parler des projets du secteur sauvegardé du 5^e arrondissement.

On le voit donc, la Ville de Lyon mène une politique ambitieuse pour la sauvegarde de son patrimoine qui est vaste, diversifié et d'une grande richesse.

Pour finir, permettez-moi Monsieur le Maire, de poser une question à Mme Gay, Adjointe en charge de la préservation et du développement du patrimoine immobilier de la Ville de Lyon, sur un autre chantier de sauvegarde et d'embellissement de notre patrimoine architectural : il s'agit du Palais Saint-Jean. Pourriez-vous, Madame Gay, nous dire où en est le projet de rénovation des façades du Palais Saint-Jean ?

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur Rudigoz, pour répondre à votre question, je peux vous annoncer que des travaux vont démarrer dès avril 2013 pour un montant de 2.600.000 euros sur

les façades du Palais Saint-Jean, côté Saône et côté Cathédrale. Nous changerons les menuiseries des fenêtres, nous ferons la mise en lumière de ce bel édifice et la notification de nos marchés est en cours.

C'est le Cabinet Kern, architecte des Monuments Historiques qui va suivre particulièrement ces travaux, et nous faisons le pari de terminer ces travaux autour du 8 décembre pour la belle inauguration de cette illumination et de cette façade.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)